

## **Règlement du Jeu-concours « Disney - Illuminez vos fêtes »**

### **Article 1 : Organisateur(s) et partenaires**

La société **KING JOUET** (ci-après dénommée « **L'Organisateur** »), Société par Actions Simplifiée au capital de 16.600.000 €uros, et dont le siège social est situé à Voiron (38500) - ZA des Blanchisseries - BP 189 et immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 347 926 719, organise **du 23/10/24 au 02/12/24**, un Jeu sans obligation d'achat « Disney - Illuminez vos fêtes », en partenariat avec Disney (ci-après dénommé « **Le Jeu** »).

### **Article 2 : Modalités du Jeu**

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est basé sur un principe de tirage au sort.

#### **Modalités du jeu :**

##### **En magasin à partir du 23/10/24 et jusqu'au 02/12/24 :**

-Scannez le QR code présent sur les affiches dédiées en magasin afin de remplir le formulaire avec vos coordonnées.

-Pour participer il vous faudra choisir dans la liste proposée votre héros favori et l'activité correspondante.

##### **Lien vers le formulaire :**

[https://interview.eloquant.cloud/kingjouet/itw/answer/s/JwkkpT1STE/k/JC\\_Disney\\_KJNO24](https://interview.eloquant.cloud/kingjouet/itw/answer/s/JwkkpT1STE/k/JC_Disney_KJNO24)

##### **Sur les supports digitaux à partir du 23/10/24 et jusqu'au 02/12/24 :**

-Vous rendre sur l'encart dédié au jeu-concours présent à différents endroits du site web et notamment via l'entrée "nos jeu-concours" dans le menu burger afin de remplir le formulaire de participation.

-Pour participer il vous faudra choisir dans la liste proposée votre héros favori et l'activité correspondante.

##### **Lien vers le formulaire :**

[https://interview.eloquant.cloud/kingjouet/itw/answer/s/JwkkpT1STE/k/JC\\_Disney\\_KJNO24](https://interview.eloquant.cloud/kingjouet/itw/answer/s/JwkkpT1STE/k/JC_Disney_KJNO24)

La participation est limitée à une participation par personne et par foyer (même prénom, même nom, et même e-mail).

#### **Le Jeu est accessible :**

- Dans les magasins King Jouet dès le 23/10 et jusqu'au 02/12
- Via le formulaire de participation mis à disposition sur le site Internet à partir du 23/10 et jusqu'au 02/12.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent Règlement dans son intégralité.

### **Article 3 : Période de validité du Jeu concours**

Le Jeu se déroule **du 23/10/2024 au 02/12/2024**, date et heures de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

### **Article 4 : Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise)

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur et de ses sociétés affiliées.

L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer les inscriptions qui ne respecteraient pas le Règlement, notamment tout bulletin incomplet.

Toute inscription contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre Participant ou Gagnant.

### **Article 5 : Désignation des gagnants**

Les gagnants du Jeu seront tirés au sort parmi les Participants le 03/12/2024.

Le tirage au sort permettra de désigner **24 gagnants** parmi les Participants.

Les gagnants auront un délai de 7 jours après annonce des résultats en commentaire sous le post du jeu pour se présenter en message privé. Ce délai expiré, un nouveau tirage au sort sera effectué pour désigner un autre gagnant.

### **Article 6 : Lots**

**Description des lots :**

**12 premiers lots : Une activité au choix parmi la liste suivante :**

**CARS** : Une session karting

**VAIANA** : Un atelier danse polynésienne-hawaïenne ou une session surf

**SPIDEY** : Une session agilité dans un trampoline park

**SPIDER MAN** : Une session d'escalade en intérieur

**STITCH** : La location d'un paddle

**STAR WARS** : Une session laser game

**REINE DES NEIGES** : Une session patinage dans une patinoire

**MARVEL AVENGERS** : Une session d'accrobranche

**DISNEY PRINCESSES** : Un parcours sensoriel en pleine nature

**MINNIE MOUSE** : Un atelier créatif (peinture, dessin, maquillage, scrapbooking, ...)

**LE ROI LION** : Un atelier peinture sur céramique

**GROOT** : Un cours de cuisine végétale inspiré de l'univers de Groot

**+ 1 déjeuner dans un restaurant à proximité de l'activité choisie  
(entrée plat dessert + 1 boisson soft pour 2 personnes)**

*Les frais de transports remboursés à hauteur de 100€ sur justificatifs.*

**Le coupon ne comprend :**

-L'assurance annulation

-Le supplément par personne

*Dotation valable un an à compter de l'envoi des coupons aux gagnants.*

*Réservation 3 mois avant la date choisie*

*Hors périodes de fêtes de fin d'année (sous réserve de disponibilité au moment de la réservation)*

**Valeur unitaire des 12 premiers lots : 400€ HT.**

- **Lot 13** : 973201 - Voiture Flash McQueen course et dérapages - Cars – Valeur unitaire : 26,99€
- **Lot 14** : 943439 - QG de Spidey and His Amazing Friends et ses deux véhicules - Valeur unitaire : 60€
- **Lot 15** : 959970 - Lance-toile Spiderman Real Webs – Valeur unitaire : 25€
- **Lot 16** : Peluche Stitch 55 cm – Valeur unitaire : 40€
- **Lot 17** : 967950 - 75398 - LEGO® Star Wars - C-3PO™ - Valeur unitaire : 139,99€
- **Lot 18** : 969544 - Poupée Spin And Reveal – Elsa – Valeur unitaire : 24,99€
- **Lot 19** : 972708 - Jet de combat à répulseur Iron Man – Valeur unitaire : 39,99€
- **Lot 20** : 959424 - Poupée Ariel Nageuse - Disney Princesses – Valeur unitaire : 31,99€
- **Lot 21** : 972493 – Coffret Minnie Glitter – Valeur unitaire : 40€
- **Lot 22** : Peluche Simba 58 cm – Valeur unitaire : 40€
- **Lot 23** : 918353 - Figurine Groot Funko Pop 25 cm – Valeur unitaire : 40€
- **Lot 24** : 971523 - Poupée Vaiana 2 38 cm – Valeur unitaire : 31,99€

**24 lots à gagner au total, soit une valeur totale de 5 342,94 euros.**

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre leur valeur en espèces, ni remplacée par un autre lot à la demande du gagnant.

Les dotations qui ne pourront pas être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne pourront être réattribuées.

## **Article 7 : Autorisations - Données personnelles**

Les coordonnées des Participants sont recueillies et traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse postale de l'Organisateur :

King Jouet – Jeu « **Disney Illuminez vos fêtes** » - Z.I des Blanchisseries - BP 189 - 38505 VOIRON Cedex

Ou par courriel à l'adresse suivante : [service-clients@king-jouet.fr](mailto:service-clients@king-jouet.fr) ou [dpo@king-jouet.fr](mailto:dpo@king-jouet.fr).

Les informations collectées dans le cadre du présent Jeu par l'Organisateur auront pour seule finalité la gestion du Jeu, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à permettre également à l'Organisateur d'adresser aux Participants les informations nécessaires au bon déroulement du Jeu. Ces données ne seront aucunement recueillies à des fins commerciales.

Elles ne seront pas conservées par l'Organisateur au-delà du délai nécessaire au traitement du Jeu.

## **Article 8 : Responsabilité – Règlement - Compétence juridictionnelle**

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

L'Organisateur rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via le Site.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'Organisateur se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des Dotations non prévues au présent Règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent Règlement.

L'Organisateur se réserve un délai de deux semaines à partir de la date du tirage au sort pour expédier les dotations.

## **Article 9 : Litiges**

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement et aux sélections devra être formulée par écrit à l'adresse postale suivante :

King Jouet – **Jeu « Disney - Illuminez vos Fêtes - Z.I des Blanchisseries - BP 189 - 38505 VOIRON Cedex**

Ou par courriel à l'adresse suivante : [service-clients@king-jouet.fr](mailto:service-clients@king-jouet.fr)

## **Article 10 : Consultation du Règlement**

Un exemplaire du présent Règlement est consultable sur le site internet <http://www.king-jouet.com> et/ou sur simple demande à l'accueil de votre magasin.

Une copie du Règlement pourra être adressée par e-mail sur simple demande écrite adressée à l'Organisateur ([service-clients@king-jouet.fr](mailto:service-clients@king-jouet.fr)).